



HERVE, le 25 septembre 2020

SECRETARIAT DU BOURGMESTRE

Votre contact : Florence Habay - 087/69 36 56 - f.habay@herve.be
Responsable : Marc DROUGUET, Bourgmestre

Objet : Mesures de circulation - Départ de la Flèche wallonne le 30 septembre 2020

Chère Hervienne, Cher Hervien,

La Flèche wallonne, initialement prévue le 22 avril 2020, a été reportée au mercredi 30 septembre. La Ville de Herve est fière de pouvoir accueillir le départ de cette classique wallonne ainsi que des grands noms du cyclisme dans notre commune.

Nous avons dû évidemment nous adapter aux mesures sanitaires actuelles. C'est pourquoi une zone piétonne, comprenant la rue Léopold, la Place de l'Hôtel de Ville et le début de Potiérue, sera mise en place pour former une bulle de maximum 400 personnes. C'est dans cet espace que sera installé le podium signature. En dehors de ce site, les citoyens pourront circuler librement à pied en évitant tout rassemblement et en respectant les mesures de distanciation. Les équipes stationneront dans la rue Neuve et la rue du Stade tandis que le départ sera donné dans la rue des Ecoles.

Nous souhaitons vous avertir des mesures de circulation qui seront prises afin que chacun puisse prendre ses dispositions. Nous vous informons également que durant cette journée du 30 septembre, le port du masque sera rendu obligatoire dans tout le centre de Herve.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension et votre collaboration.

Le Directeur Général,

Eric LAURENTY



Le Bourgmestre,

Marc DROUGUET

VILLE DE HERVE | CENTRE ADMINISTRATIF MARIE-THÉRÈSE

Place Marie-Thérèse, 3 à 4650 HERVE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Tél. : 087/69.36.00 – Fax. : 087/69.36.59 – Email : accueil@herve.be – www.herve.be

IBAN : BE02091000427940 – BIC : GKCCBEBB

ARRÊT ET STATIONNEMENT

Du mardi 29 septembre 2020 à 08h00 au mercredi 30 septembre 2020 15h00, l'**arrêt et le stationnement** de tous les véhicules non accrédités pour la course, à l'exception des services de secours, seront interdits dans les rues suivantes :

- Parking entre le Site Chapelier et le parking de la rue du Stade (dit parking de la piscine),
- Parking ancienne TVA, rue du Stade.

Du mardi 29 septembre 2020 22h00 au mercredi 30 septembre 2020 15h00, l'**arrêt et le stationnement** de tous les véhicules non accrédités pour la course, à l'exception des services de secours, seront interdits dans les rues suivantes :

- Place de l'Hôtel de Ville,
- Place de l'Eglise,
- Rue du Collège, entre la Place de l'Hôtel de Ville et la rue Marie-Thérèse,
- Rue Léopold,
- Rue des Ecoles,
- Rue de la Clef, à partir de la Voie du Chêne jusqu'à la rue Jardon,
- Sur le site Chapelier,
- Rue du Stade,
- Rue Neuve,
- Rue Schoonbroodt,
- Rue Chinville,
- Rue Rossevelt,
- Rue Jardon.

Le mercredi 30 septembre 2020, de 9h00 à 12h00, l'**arrêt et le stationnement** de tous les véhicules non accrédités pour la course, à l'exception des services de secours, seront interdits dans les rues suivantes :

- Rue du Marché,
- Rue Leclercq, à partir de la rue des Six Fontaines jusqu'à la rue Haute,
- Rue des Six Fontaines,
- Rue Xhéneumont, devant les Six Fontaines jusqu'à la rue Amédée De Ryckel,
- Rue Amédée De Ryckel,
- Avenue de la Libération, de la rue Amédée De Ryckel jusque Sur le Try,
- Sur le Try,
- Rue des Gaillettes.

CIRCULATION

Le mercredi 30 septembre 2020, de 5h00 à 15h00, la **circulation** de tous les véhicules non accrédités pour la course sera interdite dans les rues suivantes :

- Place de l'Hôtel de Ville,
- Place de l'Eglise,
- Rue du Collège, entre la Place de l'Hôtel de Ville et la rue Marie-Thérèse,
- Rue Léopold,
- Rue du Stade,
- Rue Neuve,

VILLE DE HERVE | CENTRE ADMINISTRATIF MARIE-THÉRÈSE

Place Marie-Thérèse, 3 à 4650 HERVE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Tél. : 087/69.36.00 – Fax. : 087/69.36.59 – Email : accueil@herve.be – www.herve.be

IBAN : BE02091000427940 – BIC : GKCCBEBB

- Rue Chinville,
- Rue Davignon.

Le mercredi 30 septembre 2020, la rue des Ecoles, mise en voie sans issue et en circulation locale, sera fermée à la circulation à 8h30, jusque 12h00.

DÉVIATION

Le mercredi 30 septembre 2020, de 5h00 à 15h00, des itinéraires de déviation seront mis en place et les mesures de circulations suivantes seront d'application :

- La circulation locale de la rue du Château sera levée.
- La rue du Château, entre ses intersections avec la rue Sur la Commune et la rue d'Elvaux, serait mise en sens unique descendant.
- Les rues Jardon et Roosevelt seront mises en sens unique inversé.
- La rue Jardon sera prioritaire et les rues Davignon, Denis, du Stade devront céder le passage.
- Le carrefour formé entre la rue Jardon, la rue de la Clef et la rue du Château, sera sous priorité de droite.
- La rue du Collège sera signalée voie sans issue, à partir de la rue Marie-Thérèse.
- La rue des Ecoles sera signalée voie sans issue et en circulation locale, à partir de l'Avenue Dewandre.
- La rue du Marché sera signalée en voie sans issue dès son intersection avec la rue Haute et la rue Leclerq.
- La rue Gustave Taillard et l'Avenue Dewandre seront mises en circulation locale à leur intersection avec la rue Moreau (N3).
- Les services du TEC seront détournés par la N3.

Un rappel et une pré-signalisation de toutes les mesures de circulation précitées seront mis en place à hauteur de tous les accès menant au centre de Herve.

Les services du TEC seront détournés par la N3.

Les contrevenants aux présentes dispositions seront punis des peines de police.